



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

(articles L 2121-24, L 2122-29, R 2121-10 du Code général des
Collectivité Territoriales)

1^{er} trimestre 2014

DELIBERATIONS
1^{er} trimestre 2014

Sommaire

1^{er} trimestre 2014

Janvier 2014

Séance du 14 janvier 2014

Décision Modificative n° 2

Rapporteur : M. Jean-Pierre SPILBAUER

<i>Numéro délibération</i> CS 2014-01	<u>OBJET</u> : Décision Modificative n° 2
Sous la Présidence de M. Claude CAPILLON , le Comité Syndical approuve, à l' unanimité , la décision modificative n° 2	

Débat d'Orientations Budgétaires 2014

<i>Numéro délibération</i> CS 2014-02	<u>OBJET</u> : Débat d'Orientations Budgétaires 2014
Sous la Présidence de M. Claude CAPILLON , le Comité Syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2014. La présente délibération annule et remplace la délibération du 8/11/2013.	

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Séance du 31 janvier 2014

Budget Primitif 2014

Rapporteur : M. Jean-Pierre SPILBAUER

<i>Numéro délibération</i> CS 2014-03	OBJET : Budget Primitif 2014
Sous la Présidence de M. Claude CAPILLON , le Comité Syndical approuve, à l'unanimité , le Budget Primitif 2014	

Séance du 14 mars 2014

Approbation du Compte Administratif 2013

Rapporteur : M. Jean-Pierre SPILBAUER

<i>Numéro délibération</i> CS 2014-04	OBJET : Compte Administratif 2013
Sous la Présidence de M. Claude CAPILLON , le Comité Syndical approuve, à l'unanimité , le Compte Administratif 2013	

Approbation du Compte de Gestion 2013

Rapporteur : Jean-Pierre SPILBAUER

<i>Numéro délibération</i> CS 2014-05	OBJET : Compte de Gestion 2013
Sous la Présidence de M. Claude CAPILLON , le Comité Syndical approuve, à l'unanimité , le Compte de gestion 2013	

Métropole du Grand Paris: quel devenir du syndicat de l'ACTEP ?

Rapporteur : M. Jean-Pierre SPILBAUER

<i>Numéro délibération</i> CS 2014-06	OBJET : Métropole du Grand Paris : quel devenir du Syndicat Mixte de l'ACTEP ?
Sous la Présidence de M. Claude CAPILLON , le Comité Syndical approuve, à l'unanimité , la proposition	

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

de démarche destinée à réfléchir, dans le cadre de la Métropole du Grand Paris au futur territoire (ou aux futurs territoires) à l'Est de Paris et les moyens mis en œuvre pour sa mise en œuvre.

Budget Supplémentaire 2014

Rapporteur : M. Jean-Pierre SPILBAUER

<i>Numéro délibération</i> CS 2014-07	<u>OBJET</u> : Budget Supplémentaire 2014
Sous la Présidence de M. Claude CAPILLON , le Comité Syndical approuve, à l'unanimité , le Budget supplémentaire 2014.	

CDT Paris Est entre Marne et Bois - conventions financières entre le syndicat Mixte et les communes pour le financement de l'AMO et de l'étude environnementale

Rapporteur : M. Jean-Pierre SPILBAUER

<i>Numéro délibération</i> CS 2014-08	<u>OBJET</u> : CDT Paris Est entre Marne et Bois - conventions financières entre le syndicat Mixte et les communes pour le financement de l'AMO et de l'étude environnementale
Sous la Présidence de M. Claude CAPILLON , le Comité Syndical approuve à l'unanimité les conventions financières relatives au financement de l'AMO pour la rédaction du CDT Paris est entre Marne et Bois et de l'étude environnementale.	

FEDER-FSE - inscription du syndicat mixte ouvert dans une démarche de Projet Urbain intégré à l'échelle du territoire

Rapporteur : M. Claude CAPILLON

<i>Numéro délibération</i> CS 2014-09	<u>OBJET</u> : FEDER-FSE - inscription du syndicat mixte ouvert dans une démarche de Projet Urbain intégré à l'échelle du territoire
Sous la Présidence de M. Claude CAPILLON , le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'inscription du Syndicat Mixte Ouvert dans une démarche de Projet Urbain intégré à l'échelle du territoire.	

Fixation des ratios pour les avancements de grades

Rapporteur : M. Jean-Pierre SPILBAUER

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

<i>Numéro délibération</i> CS 2014-10	OBJET : Fixation des ratios pour les avancements de grades
Sous la Présidence de M. Claude CAPILLON , le Comité Syndical approuve à l'unanimité la fixation à 100% du ratio relatif aux avancements de grades pour l'ensemble des cadre d'emplois et des grades des filières administratives et techniques.	

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Janvier 2014

Séance du 14 janvier 2014

<i>Numéro délibération</i> 000001	OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2014
<i>Syndicat Mixte d'études et de projets de l'ACTEP</i>	
14 janvier 2014	

<i>Début de séance :</i>	9h00
<i>Nombre de membres du Comité Syndical :</i>	15
<i>En exercice :</i>	15
<i>Présents :</i>	9
<i>Représentés :</i>	0
<i>Absents excusés :</i>	6
<i>Absents :</i>	0

L'AN deux mille quatorze, le 14 janvier, les membres composant le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est parisien, convoqués le 26 décembre 2013, se sont réunis en séance publique à Rosny-sous-Bois sous la Présidence de Monsieur Claude CAPILLON, Président du Syndicat Mixte de l'ACTEP, Maire de Rosny-sous-Bois, Conseiller Général de Seine-Saint-Denis.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude CAPILLON,
M. Jean-Pierre SPILBAUER,
M. André PELISSIER,
Mme Françoise FOUGEROLE, représentant M. Patrick BEAUDOUIN
M. Michel OUDINET, représentant M. Jacques-Alain BENISTI
M. Jean CUVILLIER, représentant M. Gilles CARREZ
M. Jean-Paul DAVID, représentant M. Jacques J.P. MARTIN
Mme Dominique LE BIDEAU, représentant M. Laurent LAFON
M. Yves TREGOUET, représentant M. Jacques MAHÉAS
Mme Françoise TOUZOT,

ABSENTS EXCUSES :

M. Dominique ADENOT,
M. Jean-Marie BRÉTILLON,
M. Christian CAMBON,
M. Olivier DOSNE,
M. Maurice OUZOULIAS,
M. Jean-François VOGUET,
M. Christian FAUTRE,
M. Louis-Mohamed SEYE,
M. Jean PERROT,
M. Hervé GICQUEL,
M. Alain GUETROT,
M. Abraham JOHNSON,
M. Jean HILBRAND,
M. Jean-Jacques GRESSIER,

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

ASSISTAIENT:

M. Jean-Jacques MAILLER, DGS, Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP
MME Chantal DUBOS, Attachée de Direction, Syndicat Mixte de l'ACTEP
MME Nadine MICHEL, DGS, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Julie RODRIGUEZ, Chargée de Mission, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Cécile PODDEVIN, Directrice de Cabinet, Commune de Bry sur Marne
MME Daria MARIANI, Chargée de Projets intercommunaux, Commune de Villiers sur Marne
M. Jean-Jacques JOUCLA, Directeur de Cabinet, Commune de Fontenay-sous-Bois
MME Claire NICOLINI, Chargée de Mission, Commune de Fontenay-sous-Bois
MME Laurianne CHAMOT, Chargée de Mission, Commune de Vincennes
M. Tarek BEN MILED, Chargé de projets, Conseil général du Val de Marne

SECRETAIRE DE SEANCE:

M. Jean-Pierre SPILBAUER est désigné secrétaire de séance

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2014 (DOB)

<i>Numéro délibération</i> CS 2014 - 01	<u>OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2014</u>
<i>Syndicat Mixte d'études et de projets de l'ACTEP</i>	
14 janvier 2014	

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L 5721-1 et suivants relatifs au fonctionnement des syndicats mixtes ouverts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-3038 en date du 12 novembre 2012 portant création du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes et de Projets de l'ACTEP,

Vu les articles L 2312-1, L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au débat d'orientations budgétaires et à son application dans les communes ou établissements publics de + de 3 500 habitants,

Vu l'article 14 des statuts du dit syndicat relatifs à son financement,

Vu la délibération du Comité syndical n° CS 2013-37 en date du 8 novembre 2013 et portant débat d'orientations budgétaires 2014,

Considérant que le syndicat a été classé dans la strate de population de 10 000 à 20 000 habitants,

Considérant que la réunion du Comité syndical devant approuver le BP 2014 n'a pu être organisée dans les deux mois qui ont suivis celle actant de la tenue du DOB,

Considérant qu'il convient donc en conséquence d'organiser de nouveau la tenue du DOB pour l'exercice 2014,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Article 1

Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2014.

Article 2

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

La délibération n° CS 2013- 37 en date du 8 novembre 2013 et portant débat d'orientations budgétaires 2014 est rapportée.

Article 3

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Ainsi fait en séance, les jours, mois, an susdits

Pour extrait conforme

Le Président du Syndicat Mixte

Claude CAPILLON

Maire de Rosny-sous-Bois

Conseiller général de Seine Saint Denis

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

<i>Numéro délibération</i>	OBJET : Décision Modificative n° 2
2014.00002	
<i>Syndicat Mixte d'études et de projets de l'ACTEP</i>	
14 janvier 2014	

<i>Début de séance :</i>	
<i>Nombre de membres du Comité Syndical :</i>	
<i>En exercice :</i>	15
<i>Présents :</i>	9
<i>Représentés :</i>	0
<i>Absents excusés :</i>	6
<i>Absents :</i>	0

L'AN deux mille quatorze, le 14 janvier, les membres composant le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est parisien, convoqués le 26 décembre 2013, se sont réunis en séance publique à Rosny-sous-Bois sous la Présidence de Monsieur Claude CAPILLON, Président du Syndicat Mixte de l'ACTEP, Maire de Rosny-sous-Bois, Conseiller Général de Seine-Saint-Denis.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude CAPILLON,
M. Jean-Pierre SPILBAUER,
M. André PELISSIER,
Mme Françoise FOUGEROLE, représentant M. Patrick BEAUDOUIN
M. Michel OUDINET, représentant M. Jacques-Alain BENISTI
M. Jean CUVILLIER, représentant M. Gilles CARREZ
M. Jean-Paul DAVID, représentant M. Jacques J.P. MARTIN
Mme Dominique LE BIDEAU, représentant M. Laurent LAFON
M. Yves TREGOUET, représentant M. Jacques MAHÉAS
Mme Françoise TOUZOT,

ABSENTS EXCUSES :

M. Dominique ADENOT,
M. Jean-Marie BRÉTILLON,
M. Christian CAMBON,
M. Olivier DOSNE,
M. Maurice OUZOULIAS,
M. Jean-François VOGUET,
M. Christian FAUTRE,
M. Louis-Mohamed SEYE,
M. Jean PERROT,
M. Hervé GICQUEL,
M. Alain GUETROT,
M. Abraham JOHNSON,
M. Jean HILBRAND,
M. Jean-Jacques GRESSIER,

ASSISTAIENT:

M. Jean-Jacques MAILLER, DGS, Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP
MME Chantal DUBOS, Attachée de Direction, Syndicat Mixte de l'ACTEP
MME Nadine MICHEL, DGS, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Julie RODRIGUEZ, Chargée de Mission, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Cécile PODDEVIN, Directrice de Cabinet, Commune de Bry sur Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

MME Daria MARIANI, Chargée de Projets intercommunaux, Commune de Villiers sur Marne
M. Jean-Jacques JOUCLA, Directeur de Cabinet, Commune de Fontenay-sous-Bois
MME Claire NICOLINI, Chargée de Mission, Commune de Fontenay-sous-Bois
MME Laurianne CHAMOT, Chargée de Mission, Commune de Vincennes
M. Tarek BEN MILED, Chargé de projets, Conseil général du Val de Marne

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Pierre SPILBAUER est désigné secrétaire de séance

Objet : Décision Modificative n°2

<i>Numéro délibération</i> CS 2014 - 02	<u>OBJET : Décision Modificative n°2</u>
<i>Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP</i>	
14 janvier 2014	

Le Comité Syndical,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-3038 en date du 12 novembre 2012 portant création du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes et de Projets de l'ACTEP au 1^{er} janvier 2013,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L 5721-1 et suivants relatifs au fonctionnement des syndicats mixtes ouverts,

Vu la décision n° PDT 2013-01 en date du 13 février 2013 et portant mise en place d'une ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Epargne d'île de France,

Considérant que suite à l'utilisation de la dite ligne de trésorerie il convient d'abonder la ligne 668 « **autres charges financières** » afin de permettre le paiement des frais engendrés par l'utilisation du droit de tirage de la dite ligne de trésorerie,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1

Le Comité Syndical approuve la décision modificative n° 2 décrite ci-après :

Fonctionnement

- Dépenses

Chapitre 012

Ligne 64131 : - 1 000 €

• **Total : - 1 000€**

- Recettes

Chapitre 011

Ligne 668 : + 1 000 €

• **Total : + 1 000€**

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Le budget primitif 2013 sera modifié en conséquence.

Article 2

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Fait à Rosny-sous-Bois le

Ainsi fait en séance, les jours, mois, an susdits

Pour extrait conforme

Le Président du Syndicat Mixte

Claude CAPILLON

Maire de Rosny-sous-Bois

Conseiller général de Seine Saint Denis

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Séance du 31 janvier 2014

<i>Numéro délibération</i> 2014.00003	OBJET : Budget Primitif 2014
<i>Syndicat Mixte d'études et de projets de l'ACTEP</i>	
03 février 2014	

<i>Début de séance :</i>	8h30
<i>Nombre de membres du Comité Syndical :</i>	15
<i>En exercice :</i>	15
<i>Présents :</i>	10
<i>Représentés :</i>	1
<i>Absents excusés :</i>	4
<i>Absents :</i>	0

L'AN deux mille quatorze, le 31 janvier, les membres composant le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est parisien, convoqués le 24 janvier 2014, se sont réunis en séance publique à Rosny-sous-Bois sous la Présidence de Monsieur Claude CAPILLON, Président du Syndicat Mixte de l'ACTEP, Maire de Rosny-sous-Bois, Conseiller Général de Seine-Saint-Denis.

ETAIENT PRESENTS :

M. Christian FAUTRE, représentant M. Dominique ADENOT
M. Michel OUDINET, représentant M. Jacques-Alain BENISTI
M. Claude CAPILLON,
M. Jean CUVILLIER, représentant M. Gilles CARREZ
M. Jacques J.P. MARTIN,
Mme Dominique LE BIDEAU, représentant M. Laurent LAFON
M. Yves TREGOUET, représentant M. Jacques MAHÉAS
M. André PELISSIER,
M. Jean-Pierre SPILBAUER,
M. Louis-Mohamed SEYE, représentant M. Jean-François
Mme Françoise TOUZOT

ONT DONNE POUVOIR :

M. Olivier DOSNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre SPILBAUER

ABSENTS EXCUSES :

M. Patrick BEAUDOUIN,
M. Jean-Marie BRÉTILLON,
M. Christian CAMBON,
M. Maurice OUZOULIAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

ASSISTAIENT :

M. Jean-Jacques MAILLER, DGS, Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP
MME Chantal DUBOS, Attachée de Direction, Syndicat Mixte de l'ACTEP
MME Nadine MICHEL, DGS, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Julie RODRIGUEZ, Chargée de Mission, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Cécile PODDEVIN, Directrice de Cabinet, Commune de Bry sur Marne
MME Daria MARIANI, Chargée de Projets intercommunaux, Commune de Villiers sur Marne
MME Claire NICOLINI, Chargée de Mission, Commune de Fontenay-sous-Bois

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Pierre SPILBAUER est désigné secrétaire de séance

Objet : Budget Primitif 2014

Le Comité Syndical,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale et notamment son chapitre III concernant le fonctionnement des Conseils Municipaux,

Vu la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 en date du 26 août 2005, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,

Vu le décret n°62-1587 en date du 29 décembre 1962, relatif au règlement général sur la comptabilité publique (article 29),

Vu les Articles L.2312.1 à L.2312.4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L. 5721-1 et suivants relatifs au fonctionnement des syndicats mixtes ouverts,

Vu la délibération du Comité Syndical n° CS 2013-10 en date du 11 janvier 2013 optant pour le vote du budget par nature avec une présentation fonctionnelle pour une meilleure lisibilité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-3038 en date du 12 novembre 2012 portant création du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes et de Projets de l'ACTEP,

Vu la délibération du Comité syndical n° CS 2014-01 en date du 14 janvier 2014 et prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment les articles 3 et 14 relatifs respectivement à son objet et à son financement,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Et après en avoir délibéré à **l'unanimité**

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Article 1

Le Comité Syndical fixe à **1 euros par habitant** la participation des communes et EPCI, à **150 euros** le montant de l'adhésion des membres et à **65 000 €** la participation du Conseil général du Val de Marne pour l'exercice 2014 comprenant la participation de celui-ci au fonctionnement (64 850 €) et son adhésion au syndicat mixte (150 €).

Le calcul de la participation des communes et EPCI s'appuie sur les derniers chiffres connus de l'INSEE en matière de population totale au moment de l'élaboration du Budget Primitif.

Article 2

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif et ses annexes du syndicat mixte pour l'exercice 2014 tel qu'il est joint à la présente délibération, par chapitre, en fonctionnement et en investissement.

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice	664 806.00 €
Dépenses de l'exercice	661 725.00 €

Investissement :

Recettes de l'exercice	0.00 €
Dépenses de l'exercice	3 081.00 €

BP 2014

Recettes totales de l'exercice	664 806.00 €
Dépenses totales de l'exercice	664 806.00 €

Article 2

Le comité Syndical précise que Monsieur le Président du Syndicat Mixte, procédera tout au long de l'exercice 2013 à des virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre.

Article 3

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Ainsi fait en séance, les jours, mois, an susdits

Pour extrait conforme

Le Président du Syndicat Mixte

Claude CAPILLON

Maire de Rosny-sous-Bois

Conseiller général de Seine Saint Denis

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Séance du 14 mars 2014

<i>Numéro délibération</i> 2014.00004	OBJET : Approbation du Compte Administratif 2013
<i>Syndicat Mixte d'études et de projets de l'ACTEP</i>	
17 mars 2014	

<i>Début de séance :</i>	8h30
<i>Nombre de membres du Comité Syndical :</i>	15
<i>En exercice :</i>	15
<i>Présents :</i>	10
<i>Représentés :</i>	0
<i>Absents excusés :</i>	5
<i>Absents :</i>	0

L'AN deux mille quatorze, le 14 mars, les membres composant le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est parisien, convoqués le 07 mars 2014, se sont réunis en séance publique à Rosny-sous-Bois sous la Présidence de Monsieur Claude CAPILLON, Président du Syndicat Mixte de l'ACTEP, Maire de Rosny-sous-Bois, Conseiller Général de Seine-Saint-Denis.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ADENOT
Mme Françoise FOUGEROLE représentant M. Patrick BEAUDOUIN
M. Michel OUDINET représentant M. Jacques-Alain BENISTI,
M. Claude CAPILLON,
M. Jean CUVILLIER représentant M. Gilles CARREZ,
M. Jean-Paul DAVID représentant M. Jacques J.P. MARTIN,
M. Yves TREGOUET représentant M. Jacques MAHÉAS,
M. Jean-Pierre SPILBAUER,
M. Jean-François VOGUET,
M. André PELISSIER,

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Marie BRÉTILLON,
M. Christian CAMBON,
M. Olivier DOSNE,
M. Maurice OUZOULIAS,
M. Laurent LAFON,

ASSISTAIENT:

M. Jean-Jacques MAILLER, DGS, Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP
MME Lilaa LEMMIZ, Chef de projets, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
MME Lolita TRAN, Chargée de Mission, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
MME Nadine MICHEL, DGS, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Julie RODRIGUEZ, Chargée de Mission, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Cécile PODDEVIN, Directrice de Cabinet, Commune de Bry sur Marne
MME Daria MARIANI, Chargée de Projets intercommunaux, Commune de Villiers sur Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

M. Jean-Jacques JOUCLA, Directeur de Cabinet, Commune de Fontenay- sous-Bois
MME Claire NICOLINI, Chargée de Mission, Commune de Fontenay-sous-Bois
MME Christiane CHAVARD, Directrice de Cabinet, Commune de Champigny sur Marne

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Pierre SPILBAUER est désigné secrétaire de séance

Objet : approbation du Compte Administratif 2013

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération du Comité syndical CS 2013-11 en date du 11 janvier 2013 portant choix de la nomenclature M14,

Vu la délibération du Comité syndical CS 2013-12 en date du 11 janvier 2013 portant choix du vote du budget par nature et par chapitres,

Vu la délibération du Comité syndical CS 2013-13 en date du 11 janvier 2013 adoptant le Budget Primitif 2013

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 4 mars 14,

Considérant que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CAPILLON, Président du Syndicat Mixte Ouvert, s'est retiré lors du vote du Compte Administratif 2013,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE- ARRETE le COMPTE ADMINISTRATIF 2013 du syndicat mixte dressé par l'Ordonnateur tel qu'annexé à la présente délibération et pouvant se résumer ainsi :

Compte administratif 2013	Investissement		Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
TOTAL	0.00 €	0.00 €	342 318.09 €	534 886.45 €	
Résultat de clôture N	0.00 €	0.00 €	342 318.09 €	534 886.45 €	
Report N-1	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
Résultat cumulé	0.00 €	0.00 €	342 318.09	534 886.45	
Restes à réaliser N	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00€	TOTAL
Résultat réel	0.00 €	0.00 €	342 318.09 €	534 886.45 €	192 568.36 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Article 2

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Ainsi fait en séance, les jours, mois, an susdits

Pour extrait conforme

Le Président du Syndicat Mixte

Claude CAPILLON

Maire de Rosny-sous-Bois

Conseiller général de Seine Saint Denis

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

<i>Numéro délibération</i> 2014.00005	OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2013
<i>Syndicat Mixte d'études et de projets de l'ACTEP</i>	
17 mars 2014	

<i>Début de séance :</i>	8h30
<i>Nombre de membres du Comité Syndical :</i>	15
<i>En exercice :</i>	15
<i>Présents :</i>	10
<i>Représentés :</i>	0
<i>Absents excusés :</i>	5
<i>Absents :</i>	0

L'AN deux mille quatorze, le 14 mars, les membres composant le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est parisien, convoqués le 07 mars 2014, se sont réunis en séance publique à Rosny-sous-Bois sous la Présidence de Monsieur Claude CAPILLON, Président du Syndicat Mixte de l'ACTEP, Maire de Rosny-sous-Bois, Conseiller Général de Seine-Saint-Denis.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ADENOT
Mme Françoise FOUGEROLE représentant M. Patrick BEAUDOUIN
M. Michel OUDINET représentant M. Jacques-Alain BENISTI,
M. Claude CAPILLON,
M. Jean CUVILLIER représentant M. Gilles CARREZ,
M. Jean-Paul DAVID représentant M. Jacques J.P. MARTIN,
M. Yves TREGOUET représentant M. Jacques MAHÉAS,
M. Jean-Pierre SPILBAUER,
M. Jean-François VOGUET,
M. André PELISSIER,

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Marie BRÉTILLON,
M. Christian CAMBON,
M. Olivier DOSNE,
M. Maurice OUZOULIAS,
M. Laurent LAFON,

ASSISTAIENT:

M. Jean-Jacques MAILLER, DGS, Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP
MME Lilaa LEMMIZ, Chef de projets, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
MME Lolita TRAN, Chargée de Mission, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
MME Nadine MICHEL, DGS, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Julie RODRIGUEZ, Chargée de Mission, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Cécile PODDEVIN, Directrice de Cabinet, Commune de Bry sur Marne
MME Daria MARIANI, Chargée de Projets intercommunaux, Commune de Villiers sur Marne
M. Jean-Jacques JOUCLA, Directeur de Cabinet, Commune de Fontenay- sous-Bois
MME Claire NICOLINI, Chargée de Mission, Commune de Fontenay-sous-Bois
MME Christiane CHAVARD, Directrice de Cabinet, Commune de Champigny sur Marne

REPUBLICQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
 DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Pierre SPILBAUER est désigné secrétaire de séance.

Objet : approbation du Compte de Gestion 2013

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération du Comité syndical CS 2013-11 en date du 11 janvier 2013 portant choix de la nomenclature M14,

Vu la délibération du Comité syndical CS 2013-12 en date du 11 janvier 2013 portant choix du vote du budget par nature et par chapitres,

Vu la délibération du Comité syndical CS 2013-13 en date du 11 janvier 2013 adoptant le Budget Primitif 2013

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 4 mars 14,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE

ARTICLE UNIQUE.- Le COMPTE DE GESTION 2013 du syndicat mixte dressé par le comptable public tel qu'annexé à la présente délibération est arrêté comme suit:

Compte administratif 2013	Investissement		Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
TOTAL	0.00 €	0.00 €	342 318.09 €	534 886.45 €	
Résultat de clôture N	0.00 €	0.00 €	342 318.09 €	534 886.45 €	
Report N-1	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
Résultat cumulé	0.00 €	0.00 €	342 318.09	534 886.45	
Restes à réaliser N	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00€	TOTAL
Résultat réel	0.00 €	0.00 €	342 318.09 €	534 886.45 €	192 568.36 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Article 2

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Ainsi fait en séance, les jours, mois, an susdits

Pour extrait conforme

Le Président du Syndicat Mixte

Claude CAPILLON

Maire de Rosny-sous-Bois

Conseiller général de Seine Saint Denis

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
 DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

<i>Numéro délibération</i>	OBJET : Métropole du Grand Paris: quel devenir du syndicat de l'ACTEP ?
2014.00006	
<i>Syndicat Mixte d'études et de projets de l'ACTEP</i>	
17 mars 2014	

<i>Début de séance :</i>	8h30
<i>Nombre de membres du Comité Syndical :</i>	15
<i>En exercice :</i>	15
<i>Présents :</i>	11
<i>Représentés :</i>	0
<i>Absents excusés :</i>	4
<i>Absents :</i>	0

L'AN deux mille quatorze, le 14 mars, les membres composant le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est parisien, convoqués le 07 mars 2014, se sont réunis en séance publique à Rosny-sous-Bois sous la Présidence de Monsieur Claude CAPILLON, Président du Syndicat Mixte de l'ACTEP, Maire de Rosny-sous-Bois, Conseiller Général de Seine-Saint-Denis.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ADENOT
 Mme Françoise FOUGEROLE représentant M. Patrick BEAUDOUIN
 M. Michel OUDINET représentant M. Jacques-Alain BENISTI,
 M. Claude CAPILLON,
 M. Jean CUVILLIER représentant M. Gilles CARREZ,
 M. Jean-Paul DAVID représentant M. Jacques J.P. MARTIN,
 M. Yves TREGOUET représentant M. Jacques MAHÉAS,
 M. Jean-Pierre SPILBAUER,
 M. Jean-François VOGUET,
 M. André PELISSIER,
 M. Laurent LAFON (arrivée à 8h50 au point 4 de l'ordre du jour)

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Marie BRÉTILLON,
 M. Christian CAMBON,
 M. Olivier DOSNE,
 M. Maurice OUZOULIAS,

ASSISTAIENT:

M. Jean-Jacques MAILLER, DGS, Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP
 MME Lilaa LEMMIZ, Chef de projets, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
 MME Lolita TRAN, Chargée de Mission, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
 MME Nadine MICHEL, DGS, Commune de Rosny-sous-Bois
 MME Julie RODRIGUEZ, Chargée de Mission, Commune de Rosny-sous-Bois
 MME Cécile PODDEVIN, Directrice de Cabinet, Commune de Bry sur Marne
 MME Daria MARIANI, Chargée de Projets intercommunaux, Commune de Villiers sur Marne
 M. Jean-Jacques JOUCLA, Directeur de Cabinet, Commune de Fontenay- sous-Bois
 MME Claire NICOLINI, Chargée de Mission, Commune de Fontenay-sous-Bois
 MME Christiane CHAVARD, Directrice de Cabinet, Commune de Champigny sur Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

SECRETARE DE SEANCE :

M. Jean-Pierre SPILBAUER est désigné secrétaire de séance.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment ses articles 28 et suivants,

Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique et d’Affirmation des Métropoles n° 2014-58 adoptée le 27 janvier 2014,

Considérant le souhait des élus du Syndicat Mixte Ouvert de travailler à la construction collective et partagée avec les acteurs du territoire (acteurs institutionnels ; acteurs économiques ; habitants) de ce qui pourrait faire territoire sur son périmètre,

Considérant le souhait des élus du Syndicats Mixte Ouvert de participer à la définition de ce qui fera métropole et territoire dans le cadre des travaux de la Mission de Préfiguration de la Métropole du Grand Paris,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Article 1

Le Comité Syndical approuve la démarche visant à co-construire collectivement ce qui pourrait faire territoire organisée en quatre étapes :

Etape 1 : organisation d'un séminaire à destination des élus du Syndicat Mixte le 29 avril 13 de 9h à 14h

Etape 2 : salon de l'AMIF 3-4-5 juin 2014

Etape 3 : colloque « 6èmes rencontres de l'Est parisien : quel territoire à l'Est de Paris » -26 juin 2014

Etape 4 : Comité syndical septembre/octobre 2014

Article 2

Le Comité syndical approuve le recours à un prestataire extérieur pour l'organisation du Colloque du 26 juin 2014 et par conséquent l'inscription des crédits nécessaires au BP 2014 à savoir une provision de 50 000 €. Ces sommes seront inscrites au Budget Supplémentaire 2014.

Article 3

Le Comité syndical autorise son Président à réaliser toute démarche utile pour la mise en œuvre de l'ensemble de cette démarche dans le cadre des lois, règlements et des délégations reçues de ce premier et à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Article 4

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Ainsi fait en séance, les jours, mois, an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte

Claude CAPILLON

Maire de Rosny-sous-Bois

Conseiller général de Seine Saint Denis

REPUBLICQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
 DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

<i>Numéro délibération</i>	OBJET : Budget Supplémentaire 2014
2014.00007	
<i>Syndicat Mixte d'études et de projets de l'ACTEP</i>	
17 mars 2014	

<i>Début de séance :</i>	8H30
<i>Nombre de membres du Comité Syndical :</i>	15
<i>En exercice :</i>	15
<i>Présents :</i>	11
<i>Représentés :</i>	0
<i>Absents excusés :</i>	4
<i>Absents :</i>	0

L'AN deux mille quatorze, le 14 mars, les membres composant le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est parisien, convoqués le 07 mars 2014, se sont réunis en séance publique à Rosny-sous-Bois sous la Présidence de Monsieur Claude CAPILLON, Président du Syndicat Mixte de l'ACTEP, Maire de Rosny-sous-Bois, Conseiller Général de Seine-Saint-Denis.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ADENOT
 Mme Françoise FOUGEROLE représentant M. Patrick BEAUDOUIN
 M. Michel OUDINET représentant M. Jacques-Alain BENISTI,
 M. Claude CAPILLON,
 M. Jean CUVILLIER représentant M. Gilles CARREZ,
 M. Jean-Paul DAVID représentant M. Jacques J.P. MARTIN,
 M. Yves TREGOUET représentant M. Jacques MAHÉAS,
 M. Jean-Pierre SPILBAUER,
 M. Jean-François VOGUET,
 M. André PELISSIER,
 M. Laurent LAFON (arrivée à 8h50 au point 4 de l'ordre du jour)

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Marie BRÉTILLON,
 M. Christian CAMBON,
 M. Olivier DOSNE,
 M. Maurice OUZOULIAS,

ASSISTAIENT:

M. Jean-Jacques MAILLER, DGS, Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP
 MME Lilaa LEMMIZ, Chef de projets, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
 MME Lolita TRAN, Chargée de Mission, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
 MME Nadine MICHEL, DGS, Commune de Rosny-sous-Bois
 MME Julie RODRIGUEZ, Chargée de Mission, Commune de Rosny-sous-Bois
 MME Cécile PODDEVIN, Directrice de Cabinet, Commune de Bry sur Marne
 MME Daria MARIANI, Chargée de Projets intercommunaux, Commune de Villiers sur Marne
 M. Jean-Jacques JOUCLA, Directeur de Cabinet, Commune de Fontenay- sous-Bois
 MME Claire NICOLINI, Chargée de Mission, Commune de Fontenay-sous-Bois
 MME Christiane CHAVARD, Directrice de Cabinet, Commune de Champigny sur Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Pierre SPILBAUER est désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget Supplémentaire 2014

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération du Comité syndical CS 2013-11 en date du 11 janvier 2013 portant choix de la nomenclature M14

Vu la délibération du Comité syndical CS 2013-12 en date du 11 janvier 2013 portant choix du vote du budget par nature et par chapitres,

Vu la délibération du Comité syndical CS 2014-03 en date du 31 janvier 2014 adoptant le Budget Primitif 2014 du Syndicat Mixte ouvert,

Vu la délibération CS 2014-004 en date du 14 mars 2014 adoptant le Compte Administratif 2013 du syndicat mixte ouvert,

Vu la délibération CS 2014-006 en date du 14 mars 2014 relatif à la Métropole du Grand Paris et au devenir du syndicat Mixte de l'ACTEP,

Vu le projet de Budget Supplémentaire 2014 et ses annexes,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 4 mars 14,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DELIBERE

Article 1

Le budget supplémentaire 2014 est arrêté comme suit :

Le fonctionnement :

- Recettes de l'exercice : **0.00 €**
- Résultat de fonctionnement reporté : **192 568.36 €**
- Dépenses de l'exercice : **192 568.36 €**

Total fonctionnement : 192 .568.36 €

L'investissement :

- Recettes de l'exercice : **0 .00 €**
- Reste à réaliser (recettes) : **0.00 €**
- Dépenses de l'exercice : **0.00 €**
- Solde d'investissement reporté : **0.00 €**
- Reste à réaliser (dépenses) : **0.00 €**

Total investissement: 0.00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Article 2

Le Comité syndical décide dans le cadre du Budget supplémentaire d'affecter comme suit les sommes suivantes:

Objet :	Article (M14)	Montant
Frais de réception	6257	+ 3 000.00
Médecine du travail	6475	+ 500.00 €
Frais de mission	6256	+ 2 000.00 €
Ligne de trésorerie	668	+ 2 000.00 €
Contrats de prestation de services	611	+ 50 000.00 €
Etudes et recherches	617	+ 135 068.36 €
Total		192 568.36 €

Article 3

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Ainsi fait en séance, les jours, mois, an susdits

Pour extrait conforme

Le Président du Syndicat Mixte

Claude CAPILLON

Maire de Rosny-sous-Bois

Conseiller général de Seine Saint Denis

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
 DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

<i>Numéro délibération</i>	OBJET : CDT Paris Est entre Marne et Bois - conventions financières entre le syndicat Mixte et les communes pour le financement de l'AMO et de l'étude environnementale
2014.00008	
<i>Syndicat Mixte d'études et de projets de l'ACTEP</i>	
17 mars 2014	

<i>Début de séance :</i>	8h30
<i>Nombre de membres du Comité Syndical :</i>	15
<i>En exercice :</i>	15
<i>Présents :</i>	11
<i>Représentés :</i>	0
<i>Absents excusés :</i>	4
<i>Absents :</i>	0

L'AN deux mille quatorze, le 14 mars, les membres composant le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est parisien, convoqués le 07 mars 2014, se sont réunis en séance publique à Rosny-sous-Bois sous la Présidence de Monsieur Claude CAPILLON, Président du Syndicat Mixte de l'ACTEP, Maire de Rosny-sous-Bois, Conseiller Général de Seine-Saint-Denis.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ADENOT
 Mme Françoise FOUGEROLE représentant M. Patrick BEAUDOUIN
 M. Michel OUDINET représentant M. Jacques-Alain BENISTI,
 M. Claude CAPILLON,
 M. Jean CUVILLIER représentant M. Gilles CARREZ,
 M. Jean-Paul DAVID représentant M. Jacques J.P. MARTIN,
 M. Yves TREGOUET représentant M. Jacques MAHÉAS,
 M. Jean-Pierre SPILBAUER,
 M. Jean-François VOGUET,
 M. André PELISSIER,
 M. Laurent LAFON (arrivée à 8h50 au point 4 de l'ordre du jour)

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Marie BRÉTILLON,
 M. Christian CAMBON,
 M. Olivier DOSNE,
 M. Maurice OUZOULIAS,

ASSISTAIENT:

M. Jean-Jacques MAILLER, DGS, Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP
 MME Lilaa LEMMIZ, Chef de projets, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
 MME Lolita TRAN, Chargée de Mission, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
 MME Nadine MICHEL, DGS, Commune de Rosny-sous-Bois
 MME Julie RODRIGUEZ, Chargée de Mission, Commune de Rosny-sous-Bois
 MME Cécile PODDEVIN, Directrice de Cabinet, Commune de Bry sur Marne
 MME Daria MARIANI, Chargée de Projets intercommunaux, Commune de Villiers sur Marne
 M. Jean-Jacques JOUCLA, Directeur de Cabinet, Commune de Fontenay- sous-Bois
 MME Claire NICOLINI, Chargée de Mission, Commune de Fontenay-sous-Bois
 MME Christiane CHAVARD, Directrice de Cabinet, Commune de Champigny sur Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

SECRETARE DE SEANCE :

M. Jean-Pierre SPILBAUER est désigné secrétaire de séance.

Objet : CDT Paris Est entre Marne et Bois - conventions financières entre le syndicat Mixte et les communes pour le financement de l'AMO et de l'étude environnementale

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L. 5721-1 et suivants relatifs au fonctionnement des syndicats mixtes ouverts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-3038 en date du 12 novembre 2012 portant création du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes et de Projets de l'ACTEP,

Vu la lettre co-signée par les Maires des Communes de Rosny-sous-Bois, Neuilly sur Marne, Neuilly Plaisance, Fontenay-sous-Bois, Nogent sur Marne et Le Perreux sur Marne, en date du et demandant au syndicat Mixte ouvert, en accord avec la Préfecture de Région, de bien vouloir coordonner et assurer le suivi de l'AMO pour la rédaction du CDT Paris est entre Marne et Bois et l'étude environnementale obligatoire,

Vu la décision n° PDT 2013-03 du 12 décembre 2013 portant attribution au Cabinet SETEC Environnement du marché public AC 2013-03 relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction du CDT Paris Est entre Marne et Bois,

Vu la décision n° PDT 2013-04 du 12 décembre 2013 portant attribution au Cabinet ANTEAGROUP du marché public AC 2013-04 relatif à l'étude environnementale du CDT Paris Est entre Marne et Bois,

Considérant la règle de répartition des coûts des études actée et fixant la répartition des coûts au prorata de la population approuvée lors du Comité de Pilotage du CDT le 11 septembre 2013,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Et après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Article 1

Le Comité Syndical approuve les termes des 5 conventions passées avec les communes de Rosny-sous-Bois, Neuilly sur Marne, Neuilly-Plaisance, Fontenay-sous-Bois et la CA Vallée de la Marne et autorise son Président à les signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Les crédits nécessaires au financement sont inscrits au Budget Primitif 2014.

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Article 2

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Ainsi fait en séance, les jours, mois, an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte

Claude CAPILLON

Maire de Rosny-sous-Bois

Conseiller général de Seine Saint Denis

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

<i>Numéro délibération</i>	OBJET : FEDER-FSE - inscription du syndicat mixte ouvert dans une démarche de Projet Urbain intégré à l'échelle du territoire
2014.00009	
<i>Syndicat Mixte d'études et de projets de l'ACTEP</i>	
17 mars 2014	

<i>Début de séance :</i>	8H30
<i>Nombre de membres du Comité Syndical :</i>	15
<i>En exercice :</i>	15
<i>Présents :</i>	11
<i>Représentés :</i>	0
<i>Absents excusés :</i>	4
<i>Absents :</i>	0

L'AN deux mille quatorze, le 14 mars, les membres composant le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est parisien, convoqués le 07 mars 2014, se sont réunis en séance publique à Rosny-sous-Bois sous la Présidence de Monsieur Claude CAPILLON, Président du Syndicat Mixte de l'ACTEP, Maire de Rosny-sous-Bois, Conseiller Général de Seine-Saint-Denis.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ADENOT
Mme Françoise FOUGEROLE représentant M. Patrick BEAUDOUIN
M. Michel OUDINET représentant M. Jacques-Alain BENISTI,
M. Claude CAPILLON,
M. Jean CUVILLIER représentant M. Gilles CARREZ,
M. Jean-Paul DAVID représentant M. Jacques J.P. MARTIN,
M. Yves TREGOUET représentant M. Jacques MAHÉAS,
M. Jean-Pierre SPILBAUER,
M. Jean-François VOGUET,
M. André PELISSIER,
M. Laurent LAFON (arrivée à 8h50 au point 4 de l'ordre du jour)

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Marie BRÉTILLON,
M. Christian CAMBON,
M. Olivier DOSNE,
M. Maurice OUZOULIAS,

ASSISTAIENT:

M. Jean-Jacques MAILLER, DGS, Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP
MME Lilaa LEMMIZ, Chef de projets, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
MME Lolita TRAN, Chargée de Mission, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
MME Nadine MICHEL, DGS, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Julie RODRIGUEZ, Chargée de Mission, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Cécile PODDEVIN, Directrice de Cabinet, Commune de Bry sur Marne
MME Daria MARIANI, Chargée de Projets intercommunaux, Commune de Villiers sur Marne
M. Jean-Jacques JOUCLA, Directeur de Cabinet, Commune de Fontenay- sous-Bois
MME Claire NICOLINI, Chargée de Mission, Commune de Fontenay-sous-Bois
MME Christiane CHAVARD, Directrice de Cabinet, Commune de Champigny sur Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

SECRETARE DE SEANCE :

M. Jean-Pierre SPILBAUER est désigné secrétaire de séance.

Objet : FEDER-FSE – rédaction d'un Projet Urbain intégré à l'échelle du Syndicat Mixte Ouvert

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 17 septembre 2013 approuvant la contribution du Syndicat Mixte relative à la volonté des élus de ce dernier d'indiquer leur souhait que le territoire des 14 communes soit éligible au fonds FEDER-FSE,

Considérant le souhait réitéré des élus du Comité syndical que le territoire des 14 communes soit éligible au fonds FEDER-FSE,

Considérant que le territoire des 14 communes relèvent à la fois de la politique de la ville et est inscrit dans une contractualisation avec la Région (Pactes des Bords de Marne) ou l'Etat (CDT Boucles de la Marne ; CDT Paris Est entre Marne et Bois),

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE

Article 1

Le Comité Syndical après avoir réitéré son souhait que le territoire du syndicat mixte soit reconnu éligible au bénéfice du FEDER-FSE dont l'attribution est désormais pilotée par la Région Ile de France, autorise son Président à engager toute démarche utile en ce sens et à signer tout document s'y rapportant.

Il s'agira notamment avec le concours des villes membres de constituer, à partir de leurs projets, un Projet Urbain Intégré afin de déposer ensuite une candidature en septembre 2014 avec pour structure porteuse le syndicat mixte ouvert.

Article 2

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Ainsi fait en séance, les jours, mois, an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte

Claude CAPILLON

Maire de Rosny-sous-Bois

Conseiller général de Seine Saint Denis

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

<i>Numéro délibération</i> 2014.00010	OBJET : Fixation des ratios pour les avancements de grades
<i>Syndicat Mixte d'études et de projets de l'ACTEP</i>	
17 mars 2014	

<i>Début de séance :</i>	8H30
<i>Nombre de membres du Comité Syndical :</i>	15
<i>En exercice :</i>	15
<i>Présents :</i>	11
<i>Représentés :</i>	0
<i>Absents excusés :</i>	4
<i>Absents :</i>	0

L'AN deux mille quatorze, le 14 mars, les membres composant le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est parisien, convoqués le 07 mars 2014, se sont réunis en séance publique à Rosny-sous-Bois sous la Présidence de Monsieur Claude CAPILLON, Président du Syndicat Mixte de l'ACTEP, Maire de Rosny-sous-Bois, Conseiller Général de Seine-Saint-Denis.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ADENOT
Mme Françoise FOUGEROLE représentant M. Patrick BEAUDOUIN
M. Michel OUDINET représentant M. Jacques-Alain BENISTI,
M. Claude CAPILLON,
M. Jean CUVILLIER représentant M. Gilles CARREZ,
M. Jean-Paul DAVID représentant M. Jacques J.P. MARTIN,
M. Yves TREGOUET représentant M. Jacques MAHÉAS,
M. Jean-Pierre SPILBAUER,
M. Jean-François VOGUET,
M. André PELISSIER,
M. Laurent LAFON (arrivée à 8h50 au point 4 de l'ordre du jour)

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Marie BRÉTILLON,
M. Christian CAMBON,
M. Olivier DOSNE,
M. Maurice OUZOULIAS,

ASSISTAIENT:

M. Jean-Jacques MAILLER, DGS, Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP
MME Lilaa LEMMIZ, Chef de projets, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
MME Lolita TRAN, Chargée de Mission, Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP
MME Nadine MICHEL, DGS, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Julie RODRIGUEZ, Chargée de Mission, Commune de Rosny-sous-Bois
MME Cécile PODDEVIN, Directrice de Cabinet, Commune de Bry sur Marne
MME Daria MARIANI, Chargée de Projets intercommunaux, Commune de Villiers sur Marne
M. Jean-Jacques JOUCLA, Directeur de Cabinet, Commune de Fontenay- sous-Bois
MME Claire NICOLINI, Chargée de Mission, Commune de Fontenay-sous-Bois
MME Christiane CHAVARD, Directrice de Cabinet, Commune de Champigny sur Marne

REPUBLICQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
 DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

SECRETARE DE SEANCE :

M. Jean-Pierre SPILBAUER est désigné secrétaire de séance.

Objet : Fixation des ratios pour les avancements de grades

Le Comité syndical,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

VU, en particulier, le 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi précitée (*ajouté par l'article 35 de la loi 2007-209 du 19 février 2007*)

VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire,

Considérant que les ratios réglementaires d'avancement de grade se trouvent désormais remplacés par un dispositif qui tend à rendre à l'assemblée délibérante une totale marge de manœuvre dans la fixation, au sein de la collectivité, du nombre d'agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade,

Entendu l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DELIBERE

Article 1

Le ratio est fixé à 100% pour les avancements de grades indiqués ci-après :

Filière	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Administrative	Secteur administratif		
	A	Administrateur	Administrateur Hors Classe Administrateur
		Attaché	Directeur Attaché principal Attaché
		Secrétaire de mairie	Secrétaire de mairie
	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 [°] classe Rédacteur principal de 2 [°] classe Rédacteur
C	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal de 1 [°] classe Adjoint Administratif principal de 2 [°] classe Adjoint Administratif de 1 [°] classe Adjoint Administratif de 2 [°] classe	

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT de L'ACTEP
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Filière	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Technique	Secteur technique		
	A	Ingénieur	Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle Ingénieur en Chef de classe normale Ingénieur Principal Ingénieur
	B	Technicien	Technicien principal de 1 ^e classe Technicien principal de 2 ^e classe Technicien
	C	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal Agent de Maîtrise
		Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 1 ^e classe Adjoint Technique principal de 2 ^e classe Adjoint Technique de 1 ^e classe Adjoint Technique de 2 ^e classe
		Adjoint technique des établissements d'enseignements	Adjoint Technique principal de 1 ^e classe Adjoint Technique principal de 2 ^e classe Adjoint Technique de 1 ^e classe Adjoint Technique de 2 ^e classe

Article 2

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Ainsi fait en séance, les jours, mois, an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte

Claude CAPILLON

Maire de Rosny-sous-Bois

Conseiller général de Seine Saint Denis